

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 9 avril 2024

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Inverness tenue au centre récréatif Robert-Savage le mardi 9 avril 2024 à 19 h.

Sont présents : Mme Geneviève Marchand M. Jacques Pelchat
 M. Marc Champagne M. Roger Côté (arrive à 19 h 25)

Est absent : Mme Stéphanie Gauthier M. Kévin Champagne

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Marc Champagne, maire suppléant.

Est également présente à la séance Madame Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière.

1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2- Intersion des points à l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2024
- 4- Dépôt du rapport des dépenses payées au cours du mois de mars 2024
- 5- Approbation de la liste des dépenses autorisées du mois de mars 2024
- 6- Courrier
- 7- Rapport de voirie
- 8- Période de questions
- 9- Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme
- 10- Nomination des membres du comité de démolition
- 11- Plan de gestion des actifs
- 12- Adoption du règlement N°227-2024 créant une réserve financière pour la vidange des étangs d'épuration et le remplacement de certains équipements
- 13- Autorisation de signature | Dossier Équipements Phil Larochelle
- 14- Demande d'appui Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie | 17 mai 2024
- 15- Demande d'appui | Retrait places subventionnées en garderie
- 16- Soutien financier Partenaires 12-18
- 17- Demande de soutien financier | Projet Riopelle par le Musée du Bronze
- 18- Demande de soutien financier | Fondation communautaire Mégantic
- 19- Modification partenariat | École Jean XXIII
- 20- Nouvel appui dans le dossier de la TECQ
- 21- Dépôt de projet FSAOC | Atelier de broderie
- 22- Dépôt de projet FSAOC | Initiation à la photo
- 23- Dépôt de projet à Loisir Sport Centre-du-Québec | Mise à niveau des sentiers les Coulées
- 24- Embauche | Coordinatrice du camp de jour
- 25- Embauche | Animatrice du camp de jour
- 26- Embauche | Animateur du camp de jour
- 27- Projet d'acquisition des lots détenus par Hydro-Québec
- 28- Demande de permis de rénovation PIIA | 1829, rue Dublin
- 29- Demande de permis de rénovation PIIA | 374 rue Gosford
- 30- Demande de permis d'affichage | 31 rue Gosford
- 31- Demande de dérogation mineure | 397 route Kinnears
- 32- Demande d'usage conditionnel – Résidence de tourisme | 46, chemin de la Seigneurie
- 33- Offre regroupée | Analyse de l'eau potable
- 34- Varia

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 9 avril 2024

- A- Nomination | Procureure à la cour municipale
 - B- Demande de contribution financière | Sortie à vélo du Club Optimiste
 - C- Offre d'emploi | Journaliers aux travaux publics
- 35- Période de questions
36- Levée de la séance

R-080-04-2024 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2- INTERVERSION DES POINTES À L'ORDRE DU JOUR

R-081-04-2024 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

QUE le maire suppléant, Monsieur Marc Champagne, soit autorisé à intervenir les points à l'ordre du jour, si nécessaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2024

R-082-04-2024 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

4- DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES PAYÉES DE MOIS DE MARS 2024

En vertu de l'article 5.1 du règlement 144-2014, la directrice générale / greffière-trésorière dépose le rapport des dépenses payées au cours du mois de mars 2024.

5- APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES DU MOIS DE MARS 2024

La greffière-trésorière dit à voix haute le total des dépenses autorisées.

Le total des dépenses autorisées pour le mois de mars est de : 111 507.81 \$

R-083-04-2024 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

QUE les dépenses du mois soient payées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

6- COURRIER

Le courrier est disponible au bureau municipal pour consultation.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 9 avril 2024

7- RAPPORT DE VOIRIE

La directrice générale fait un rapport au conseil des activités réalisées par la voirie au cours du mois de mars 2024.

8- PÉRIODE DE QUESTIONS

9- NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

R-084-04-2024 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness nomme comme membre du comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans Monsieur Jacques Pelchat, conseiller, au siège #1, ainsi que M. Roger Côté, conseiller, au siège #5. M. Marc Champagne, conseiller est aussi nommé à titre de membre remplaçant sur les sièges #1 et #5.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10- NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION

ATTENDU QU'en vertu du Règlement N°221-2023 relatif à la démolition d'immeuble ainsi que de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* un comité de démolition formé de trois membres du conseil municipal a été formé ;

ATTENDU QUE le mandat est d'une durée d'une année et est renouvelable annuellement ;

R-085-04-2024 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

QUE soient nommés Mme Geneviève Marchand, M. Jacques Pelchat et M. Marc Champagne à titre de membre du comité de démolition pour une période d'un an.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

11- PLAN DE GESTION DES ACTIFS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Inverness reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité et à fournir des services durables et de qualité conforme au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Inverness a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

R-086-04-2024 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 9 avril 2024

QUE la Municipalité d'Inverness s'engage à élaborer et à mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;

DE TRANSMETTRE au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

12- ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N°227-2024 CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA VIDANGE DES ÉTANGS D'ÉPURATION ET LE REMPLACEMENT DE CERTAINS ÉQUIPEMENTS

ATTENDU QUE les dispositions des articles 1094.1 et suivants du Code municipal du Québec permettent la création de réserves financières ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté antérieurement le règlement numéro 108-2010 créant une réserve financière pour la vidange des étangs d'épuration et le remplacement de certains équipements reliés au système d'assainissement des eaux usées ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite abroger et remplacer le règlement numéro 108-2010 pour augmenter le montant de la réserve financière afin de suivre l'inflation des prix ;

ATTENDU QUE les travaux de vidange des bassins d'épuration, de la disposition des boues municipales et le remplacement d'équipement doivent être effectués périodiquement et représentent d'importants déboursés ;

ATTENDU QUE la création d'une réserve financière permet d'étaler le financement de ces travaux sur une période plus longue et permet ainsi une saine planification et gestion de tels déboursés récurrents ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire se doter d'une réserve financière à cette fin, afin d'éviter une taxe spéciale importante aux propriétaires d'immeubles desservis par le réseau lorsque ces dépenses devront être faites ;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 12 mars 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

R-087-04-2024 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

QUE le conseil municipal adopte le règlement N°227-2024 créant une réserve financière pour la vidange des étangs d'épuration et le remplacement de certains équipements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

13- AUTORISATION DE SIGNATURE | DOSSIER ÉQUIPEMENTS PHIL LAROCHELLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Inverness accepte l'offre d'entente à l'amiable d'Équipements Phil Larochelle dans le dossier No. 21-8643 relatif au camion Western Star 47x 2023 ;

R-088-04-2024 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale Mme Marie-Pier Pelletier à signer la quittance finale relative à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

14- APPUI JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE | 17 MAI 2024

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

R-089-04-2024 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

DE de proclamer le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

15- DEMANDE D'APPUI | RETRAIT PLACES SUBVENTIONNÉES EN GARDERIE

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a créé un organisme à but non lucratif, le Centre de la petite enfance Allée d'étoiles afin de réaliser une demande de places au ministère de la Famille et cette demande s'est effectuée de concert avec le CPE L'Envol, porteur du projet ;

ATTENDU QUE 29 places ont été confirmées par le ministère de la Famille en août 2021 ;

ATTENDU QU'en 2022, le CPE Allée d'étoiles a fusionné avec le CPE L'Envol afin de faciliter la progression du dossier et que depuis ce temps, s'en est suivi d'échanges de courriels, de rencontres, de visualisation de plans et de mises à pied du chargé de projet ainsi que de l'architecte, par la directrice générale du CPE L'Envol, madame Lyne Samson ;

ATTENDU QUE le 25 janvier 2024, le CPE L'Envol faisait parvenir par courriel à la Municipalité de Val-Alain les plans préliminaires du futur CPE en mentionnant qu'une rencontre virtuelle sera planifiée le 6 mars prochain ;

ATTENDU QUE le 13 février 2024, la Municipalité de Val-Alain apprenait de la directrice générale du CPE L'Envol que le projet du CPE Allée d'étoiles risquait d'être abandonné ;

ATTENDU QUE le 16 février 2024, le maire de Val-Alain rencontrait la députée de Lotbinière-Frontenac afin d'obtenir des explications et que cette dernière lui a annoncé l'orientation soudaine du ministère de la Famille de retirer les places obtenues en 2021 en raison d'un dépassement de coût de l'ordre de plus de 800 000\$;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 9 avril 2024

ATTENDU QUE sur les 29 places accordées à Val-Alain, 13 demeureront toujours dans la MRC de Lotbinière et que 16 places retourneront directement au ministère de la Famille ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a tenu une conférence presse, le 19 février 2024, dénonçant la décision du ministère de la Famille et voulant obtenir la ventilation des dépassements de coût. Cet événement a réuni près d'une centaine de citoyens ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a accordé des entrevues auprès de divers médias écrits et radiophoniques afin de faire bouger les choses ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a fait parvenir une lettre à la directrice générale du CPE L'Envol et la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy, le 20 février 2024 afin d'obtenir des réponses précises et claires sur l'abandon du projet de la Municipalité de Val-Alain ;

ATTENDU QU'il n'y a eu jusqu'à maintenant aucun retour de ces deux intervenantes ;

ATTENDU QUE le maire suppléant, monsieur Matthieu Giroux, s'est entretenu avec la députée de Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours, sans toutefois permettre de fixer une rencontre avec le ministère de la Famille ;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucune discussion avec la Municipalité de Val-Alain afin de trouver une solution alternative à une construction neuve ;

ATTENDU QUE la ministre de la Famille a pourtant annoncé le 15 février 2024 le développement de 1 997 nouvelles places subventionnées en services de garde éducatifs ;

ATTENDU QUE ces nouvelles places sont considérées comme étant stagnantes dans le développement de certains projets de CPE et qu'elles ont été reprises au détriment des milieux qui sont souvent dévitalisés ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain désire toujours obtenir des réponses dans son dossier et considère que cette situation touche assurément d'autres communautés ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Inverness est également d'avis que l'abandon d'un tel projet représente des enjeux économiques et sociaux pour les municipalités et les villes du Québec.

R-090-04-2024 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

QUE la Municipalité d'Inverness appuie les démarches de la Municipalité de Val-Alain en demandant au gouvernement provincial de respecter son engagement et transmet un exemplaire de la présente résolution :

- à la direction générale de la Municipalité de Val-Alain;
- à la députée de la Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours;
- à la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy;
- au ministre responsable de Chaudière-Appalaches, monsieur Bernard Drainville;
- au Premier ministre du Québec, monsieur François Legault;
- au chef du Parti libéral du Québec, monsieur Marc Tanguay;
- aux porte-paroles de Québec Solidaire, monsieur Gabriel Nadeau-Dubois et madame Émilise Lessard-Therrien;
- au chef du Parti québécois, monsieur Paul St-Pierre Plamondon.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

16- SOUTIEN FINANCIER PARTENAIRES 12-18

R-091-04-2024 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 9 avril 2024

QUE la Municipalité d'Inverness souhaite bonifier le financement accordé aux Partenaires 12-18 d'un montant de 272.20 \$ pour totaliser une contribution municipale 2024 de 2500 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

17- DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER | PROJET RIOPELLE PAR LE MUSÉE DU BRONZE

CONSIDÉRANT QUE le Musée du Bronze fêtera son 30^e anniversaire en 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE pour marquer cet événement, le Musée entreprendra un projet qui se prolongera jusqu'en 2027 incluant une exposition dédiée aux sculptures de Riopelle ainsi qu'une série d'activités de médiation culturelles, communautaires et éducatives ;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier de 5 000 \$ en 2025 est demandé à la Municipalité pour la réalisation de ce projet qui aura des retombées culturelles et touristiques pour la municipalité ;

R-092-04-2024 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

QUE la Municipalité d'Inverness versera un soutien financier de 5 000 \$ en 2025 pour le projet de célébration du 30^e anniversaire avec le projet Riopelle du Musée du Bronze.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

18- DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER | FONDATION COMMUNAUTAIRE MÉGANTIC

CONSIDÉRANT QUE la Fondation communautaire Mégantic sollicite un soutien financier pour le service d'accompagnement pour les aînés vulnérables de la communauté anglophone de la MRC de L'Érable ;

R-093-04-2024 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

QUE la Municipalité d'Inverness accorde une aide financière 600 \$ pour le maintien et l'amélioration des services pour la communauté anglophone de notre région.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

19- MODIFICATION PARTENARIAT| ÉCOLE JEAN XXIII

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite modifier son offre de partenariat conclu avec la direction de l'école Jean XXIII dans la résolution R-0213-10-2023 par le paiement complet d'un chandail par élève aux couleurs de la Municipalité et de l'école ;

R-094-04-2024 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

QUE la Municipalité d'Inverness accepte de payer un chandail par élève à l'effigie de l'école et de la Municipalité et que cette résolution annule et remplace la résolution R-0213-10-2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

20- NOUVEL APPUI DANS LE DOSSIER DE LA TECQ

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement ;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance ;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement ;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars ;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus ;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique ;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026 ;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.) ;

R-095-04-2024 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure ;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes ;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités ;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 9 avril 2024

QUE la copie de cette résolution soit transmise à :

- la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland
- au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser
- au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez
- au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard
- à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest,
- aux députés fédéral et québécois de notre territoire
- au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce
- au président de la FQM, M. Jacques Demers

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

21- DÉPÔT DE PROJET AU FSAOC | ATELIER DE BRODERIE

ATTENDU QUE l'entente de développement culturel 2021-2023, intervenue entre la MRC de L'Érable et le ministère de la Culture et des Communications, comporte un Fonds de soutien aux artistes et aux organismes culturels ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Inverness souhaite y déposer une demande de soutien financier pour un atelier de broderie ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à investir la somme requise pour assumer sa part pour la réalisation dudit projet ;

R-096-04-2024 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

D'AUTORISER Rosemary Gagné, responsable des loisirs et des communications, à signer pour et au nom de la Municipalité d'Inverness, le formulaire de demande de financement au Fonds de soutien aux artistes et organismes culturels et le protocole d'entente à intervenir en lien avec cette demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

22- DÉPÔT DE PROJET AU FSAOC | INITIATION À LA PHOTO

ATTENDU QUE l'entente de développement culturel 2021-2023, intervenue entre la MRC de L'Érable et le ministère de la Culture et des Communications, comporte un Fonds de soutien aux artistes et aux organismes culturels ;

ATTENDU QUE la Bibliothèque Henriette Bouffard-Poulin souhaite y déposer une demande de soutien financier pour le projet d'initiation à la photographie ;

ATTENDU QUE la Bibliothèque Henriette Bouffard-Poulin à investir la somme requise pour assumer sa part pour la réalisation dudit projet ;

R-097-04-2024 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

D'AUTORISER Rosemary Gagné, coordonnatrice de la bibliothèque, à signer pour et au nom de la Municipalité d'Inverness, le formulaire de demande de financement au Fonds de soutien aux artistes et organismes culturels et le protocole d'entente à intervenir en lien avec cette demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

23- DÉPÔT DE PROJET À LOISIR SPORT CENTRE-DU-QUÉBEC | MISE À NIVEAU DES SENTIERS LES COULÉES

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'assistance financière de Loisir Sport Centre-du-Québec propose un soutien financier allant jusqu'à 5 000 \$ pour des initiatives locales en matière d'activité physique et de plein air ;

CONSIDÉRANT QUE l'appel de projets de printemps aura lieu du 20 avril au 20 mai 2024 ;

R-098-04-2024 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness accepte de soumettre un projet répondant aux objectifs du Programme et advenant le cas d'une réponse favorable, s'engage à payer les frais excédentaires ;

QUE la directrice générale ou la responsable des loisirs et des communications soient autorisées à signer les documents nécessaires à la demande d'assistance financière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

24- EMBAUCHE | COORDONNATRICE CAMP DE JOUR

R-099-04-2024 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

QUE le conseil municipal d'Inverness embauche mademoiselle Molly Turgeon à titre de coordonnatrice du camp de jour d'Inverness 2024 ;

QUE la responsable des loisirs et des communications, madame Rosemary Gagné soit autorisée à signer l'entente de travail à convenir entre les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

25- EMBAUCHE | ANIMATRICE DE CAMP DE JOUR

R-0100-04-2024 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

QUE le conseil municipal d'Inverness embauche mademoiselle Kayla Carrier à titre d'animatrice du camp de jour d'Inverness 2024 ;

QUE la responsable des loisirs et des communications, madame Rosemary Gagné soit autorisée à signer l'entente de travail à convenir entre les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

26- EMBAUCHE | ANIMATEUR DE CAMP DE JOUR

R-0101-04-2024 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

QUE le conseil municipal d'Inverness embauche monsieur Charles Bilodeau à titre d'animateur du camp de jour d'Inverness 2024 ;

QUE la responsable des loisirs et des communications, madame Rosemary Gagné soit autorisée à signer l'entente de travail à convenir entre les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

27- PROJET D'ACQUISITION DES LOTS DÉTENUS PAR HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a obtenu les autorisations pour disposer des lots 5 835 845, 5 835 846, 5 834 654, 5 834 696, 5 835 882, 5 835 620, 5 835 897 et 5 834 592 en bordure de la rivière Bécancour à Inverness ;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec offre la possibilité à la Municipalité d'en faire l'acquisition en priorité pour un montant de 100 542 \$;

R-0102-04-2024 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

QUE la Municipalité d'Inverness accepte la proposition d'Hydro-Québec pour l'achat de tous les lots au montant de 100 542 \$;

QUE les fonds pour cette acquisition soit prient dans la réserve financière ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale, Mme Marie-Pier Pelletier et le maire, M. Gervais Pellerin à signer l'offre d'achat ;

QUE Me Dominique Gravel soit mandater dans ce dossier et d'autoriser la signature à distance du maire et de la directrice générale pour signer l'acte de vente et tout autre document relatif à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

28- DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION PIIA | 1829 RUE DUBLIN

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis est visée par le règlement No.171-2016 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecture (PIIA) de la Municipalité d'Inverness ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite :

- faire l'ajout de porte de garage sur le côté,
- agrandir l'ouverture de la porte de garage en façade,
- retirer la tour décorative qui orne le toit,
- remplacer une partie du revêtement extérieur en façade par du Fibrociment (couleur espresso) et du Maibec (couleur montagnes blanches);

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a soumis les plans pour montrer le résultat après les travaux ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU ont analysé la demande et en font la recommandation ;

R-0103-04-2024 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

QUE le conseil municipal accepte cette demande de permis de rénovation ;

QUE l'inspecteur informe le demandeur du droit au programme d'établissement qui soutient, entre autre, la différence d'achat de matériaux plus noble, tel que le prescrit le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecture (PIIA).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

29- DEMANDE DE PERMIS PIIA | 374, RUE GOSFORD

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis est visée par le règlement No.171-2016 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecture (PIIA) de la Municipalité d'Inverness ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 9 avril 2024

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite renouveler le revêtement extérieur de son garage par un revêtement de tôle de la même couleur que la résidence principale, soit Ivoire 28802 et vert foncé 28307 ;

CONSIDÉRANT QUE la tôle (profil 6036 de Tôle Vigneault) sera installée horizontale pour s'harmoniser avec le revêtement de la résidence principale ;

CONSIDÉRANT QUE les ouvertures des anciennes fenêtres seront recouvertes ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a soumis les documents requis ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU ont analysé la demande et en font la recommandation;

R-0104-04-2024 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

QUE le conseil municipal accepte cette demande de permis de rénovation ;

QUE l'inspecteur informe le demandeur du droit au programme d'établissement qui soutient, entre autres, la différence d'achat de matériaux plus noble, tel que le prescrit le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecture (PIIA).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

30- DEMANDE DE PERMIS D’AFFICHAGE | 317 RUE GOSFORD

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis est visée par le règlement No.171-2016 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecture (PIIA) de la Municipalité d'Inverness ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite faire l'installation d'une enseigne sur le bord de la rue pour identifier l'emplacement de la salle des Odd Fellows ;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne en alupanel sera installée de façon parallèle à la rue, aura une dimension de 24" x 24" (maximum 4 m²) et sera installé sur un support de bois d'une hauteur maximale de 5m ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur respecte la distance de 1,5 m de l'emprise de la rue et la distance de 2 m de la ligne latérale tels que le prescrit l'article 15.6.4 du règlement de zonage.

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a soumis les documents requis et que ceux-ci ont été étudiés par les membres;

R-0105-04-2024 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

QUE le conseil municipal accepte cette demande de permis pour l'installation d'une enseigne.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

31- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE | 397, ROUTE KINNEARS

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation vise à autoriser la localisation d'une écurie à moins de 2 mètres de la ligne arrière du terrain ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 9 avril 2024

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.2.5.3 du règlement de zonage No 166-2016 précise que le bâtiment accessoire doit se trouver à plus de 2 mètres de la ligne arrière du terrain ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur déclare avoir agi de bonne foi (article 145.5 LAU) lors de la construction en 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte au droit de propriété des propriétaires voisins ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a soumis les documents requis et que ceux-ci ont été étudiés par les membres ;

R-0106-04-2024 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

QUE le conseil municipal accepte cette demande de dérogation mineure sous le motif de bonne foi ;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la MRC de L'Érable pour approbation finale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

32- DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL – RÉSIDENCE DE TOURISME | 46, CHEMIN DE LA SEIGNEURIE

CONSIDÉRANT QUE la demande d'usage de résidence de tourisme est visée par le règlement N°200-2020 relatif aux usages conditionnels afin d'encadrer la location à court terme pouvant s'avérer incompatible avec leur milieu et atténuer les impacts reliés à l'opération pour ce type d'usage;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a soumis les documents requis et que ceux-ci ont été étudiés par les membres;

CONSIDÉRANT QUE la description de la demande est conforme à celle relative au règlement de résidence de tourisme ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a formulé clairement ses engagements à l'activité de résidence de tourisme et aux dispositions qui encadrent le bon fonctionnement de celle-ci;

CONSIDÉRANT QU'aucun avis négatif n'a été reçu fasse à cette demande d'usage conditionnel dû au potentiel de déranger la présente tranquillité du secteur en raison du fort potentiel de nuisances que les locations peuvent apporter;

R-0107-04-2024 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

QUE le conseil municipal accepte cette demande d'usage conditionnel de résidence de tourisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

33- OFFRE REGROUPÉE | ANALYSE EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QU'au printemps, avec les grandes pluies et la fonte des neiges qui déplacent les sédiments, qu'il d'un moment de l'année où la qualité de l'eau est la moins bonne ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 9 avril 2024

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux sont sensibles à la santé des citoyens et conscients que les coûts pour une analyse de potabilité peuvent freiner certaines personnes pour effectuer ces tests annuellement ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à une demande de prix auprès de deux entreprises pour un regroupement de tests de potabilité de l'eau et a retenu celui de Pompe & Traitement d'eau LCR ;

R-0108-04-2024 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

QUE la Municipalité d'Inverness propose un coût 100 \$ plus les taxes applicables pour l'analyse de potabilité de l'eau aux citoyens d'Inverness ;

QUE les modalités de participation seront publiées sur nos différents canaux de communications.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

34- VARIA

A. NOMINATION | PROCUREURE À LA COUR MUNICIPALE

R-0109-04-2024 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

DE RETENIR les services de Me Juliette Roberge, avocate, du cabinet Lambert Therrien S.E.N.C., pour agir à titre de procureure de la Municipalité d'Inverness à la cour municipale commune de Plessisville, en remplacement de Me Gabriel Bordeleau, aux mêmes conditions que l'offre de services du 25 août 2022.

DE RETENIR les services de Me Pierre-Louis Vincent ou de Me Juliette Soucy, avocats du même cabinet, pour agir à titre de procureurs suppléants de la Municipalité d'Inverness à la cour municipale commune de Plessisville, en remplacement de Me Jean-Philippe La Haye, en cas d'impossibilité d'agir de Me Juliette Roberge dans l'un ou l'autre des dossiers, aux mêmes conditions.

QU'il est de plus résolu d'autoriser l'un ou l'autre des avocats ci-dessus nommés à délivrer, au nom de la Municipalité d'Inverness, tout constat pour toute infraction à l'une des dispositions d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance du Conseil, du **Code de la sécurité routière** ou d'un règlement adopté sous son empire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

-----Roger Côté se joint à la séance -----

B. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE | SORTIE À VÉLO DU CLUB OPTIMISTE

R-0110-04-2024 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

QUE la Municipalité d'Inverness offre une contribution financière de 300\$ au Club Optimiste dans le cadre de la sortie à vélo qui se tiendra le 1er juin prochain en prélude de la Fête des voisins.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

C. OFFRE D'EMPLOI | JOURNALIERS AUX TRAVAUX PUBLICS

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 9 avril 2024

CONSIDÉRANT QUE le départ de deux employés au département de voirie ;

R-0111-04-2024 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

QUE la Municipalité d'Inverness procède à l'affichage des postes de journaliers aux travaux publics.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

35- PÉRIODE DE QUESTIONS

36- LEVÉE DE LA SÉANCE

R-0112-04-2024 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

QUE la séance soit levée à 19 h 43.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Maire

Greffière-trésorière

CERTIFICATION DE SIGNATURES

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code municipal.

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je soussignée, Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité d'Inverness dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Marie-Pier Pelletier
Directrice générale et greffière-trésorière